

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^{ie},
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . .	20 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES :

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, si leur restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C^{ie},
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

15 Février 1873.

Bulletin politique.

La discussion du rapport de M. le duc de Broglie est retardée sensiblement. D'après ce que l'on dit à Versailles, c'est, au plus tôt, de lundi en huit que cette importante discussion pourrait s'ouvrir.

De grands efforts sont faits chaque jour et, pour ainsi dire, à chaque heure, dans le sens de la conciliation. On parle d'une entrevue qui aurait eu lieu entre MM. Dufaure et de Broglie. Les événements d'Espagne, en ouvrant un abîme de plus à nos portes, ont ici pour résultat d'imposer, à tout ce qui n'est pas révolutionnaire avéré, beaucoup de sagesse et de modération. Nous croyons que le contre-coup des désordres probables dans la Péninsule aura pour effet ici de modérer toute querelle et de conseiller la sagesse.

Le discours que M. Casimir Périer a tenu à la séance hebdomadaire de la réunion de la République conservatrice, et qui n'était rien moins que conciliant à l'endroit de la commission des Trente, avait été, assure-t-on, concerté avec la présidence ; mais il est venu trop tard, et le langage approuvé la veille du jour où il a été tenu a été hautement désavoué le lendemain, si nous sommes bien informé.

Les événements d'Espagne ont vivement impressionné M. Thiers, trop intelligent pour ne pas sentir immédiatement la nécessité qui en découle pour la politique française de s'accroître dans le sens le plus conservateur.

Les velléités plus républicaines que conservatrices de MM. Casimir Périer et consorts ont donc cessé tout-à-coup d'être du goût de la présidence, et voilà ce pauvre M. Casimir Périer dans la situation déplo-

nable d'un homme qui a manqué le coche.

M. Thiers, averti trop tard par notre ambassadeur à Madrid de la gravité et de l'imminence de la situation de la royauté en Espagne, n'a su que dans la journée de mardi, en même temps que tout le monde, que nous allions sans doute avoir une république de l'autre côté des Pyrénées. Il s'est alors certainement ingénié de son mieux pour tâcher de faire revenir le roi Amédée sur sa résolution et inviter le roi Victor-Emmanuel à peser en ce sens sur son fils. L'Angleterre, mieux servie par sa diplomatie, agissait de même, depuis la veille, auprès des deux cours d'Espagne et d'Italie. Tout a été inutile.

M. Thiers sent assurément que la république, à Madrid, c'est le désordre prochain dans tout ou partie de la Péninsule, c'est la guerre civile généralisée, c'est une commune espagnole probable, c'est l'Internationale et tous les rêveurs de république universelle s'appropriant de nouveau à secouer leurs torches sur le vieux monde. Avec la république à Madrid, une tentative de république à Lisbonne est à redouter (et c'est là le point qui chagrine particulièrement l'Angleterre). L'Internationale et les radicaux espèrent bien sans doute que la contagion républicaine n'est pas non plus sans quelque chance de s'étendre à la Belgique, à la Hollande — et ailleurs.

L'opinion conservatrice s'émeut donc partout en France, comme hors de France, et a un besoin énergique d'être rassurée ; c'est à quoi M. Thiers sent la nécessité de s'appliquer avant tout, et voilà pourquoi le discours de M. Casimir Périer est parti comme un pétard oublié par mégarde, quand le feu d'artifice devait être contremandé.

(Paris-Journal.)

Une correspondance datée de Versailles, 12 février, contient les lignes suivantes :

« L'Assemblée a procédé aujourd'hui au renouvellement de son bureau, au milieu des préoccupations les plus graves. Les con-

versations de la salle des conférences roulaient sur la situation de l'Espagne aussi bien que sur la situation de la France, et les prévisions allaient leur train tout à la fois sur les conséquences de la proclamation de la République à Madrid et sur les suites du rapport de M. le duc de Broglie.

« Ce qui arrive en Espagne n'a surpris personne. Il y a quelques mois déjà on le prévoyait et on l'annonçait ici dans les régions gouvernementales tout comme dans les régions parlementaires.

« Les députés qui connaissent l'Espagne pour y avoir vécu, et il y en a quelques-uns, doutent beaucoup que le calme s'y maintienne, et ils prévoient qu'une épouvantable crise achèvera la ruine de ce malheureux pays, depuis tant d'années déjà en pleine décadence, et voué, depuis un demi-siècle, à la guerre civile.

« La gauche est généralement plus effrayée que satisfaite de l'avènement de la République dans un pays où il y a tant de probabilités pour qu'elle serve d'enseignement à l'Europe par les ruines qu'elle y fera, les crimes qu'elle y encouragera, les malheurs de toutes sortes qu'elle y amènera. Ils craignent qu'elle ne contribue, par tous les maux dont elle y sera la source, à discréditer cette forme de gouvernement, et qu'en voyant les douloureuses et pénibles conséquences qu'elle y aura, la France ne soit amenée à faire un triste retour sur elle-même.

« Aussi ce n'est qu'avec des signes d'incrédulité que les républicains de l'Assemblée lisent les télégrammes de l'Espagne annonçant que l'ordre règne dans les rues de Madrid.

« C'est toujours ainsi le premier jour.

« L'ordre aussi régnait dans les rues de Paris le 25 février 1848. On sait ce qu'il était devenu le 22 juin.

« Le secret est très-bien gardé sur le rapport dont M. le duc de Broglie achève en ce moment la rédaction, pour qu'on puisse en parler en connaissance de cause. Mais on croit qu'il sera très-modéré dans la forme, très-conciliant sur le fond et qu'il enlèvera

à M. Thiers tout motif, tout prétexte d'en combattre et d'en repousser les conclusions, et on continue d'affirmer qu'il n'y songe pas.

« Du reste, le dépôt de ce rapport est imminent et le jour de la discussion est proche. La vérité vraie sera donc bientôt connue.

« M. Thiers a reparu aujourd'hui à l'Assemblée. Il est venu déposer son vote en faveur de la réélection de M. Grévy, qui n'a guère eu contre lui que des bulletins nuls ou des bulletins blancs.

« Son apparition dans la salle des séances, où il n'était pas entré depuis le 29 novembre 1872, est le seul incident qui ait signalé cette journée parlementaire entièrement consacrée à des scrutins. »

LA RÉPUBLIQUE ESPAGNOLE.

Les radicaux sont en liesse et les républicains sont contents. Un nouveau trône vient de s'écrouler en Europe : le roi Amédée a abdiqué. Il a senti que les événements étaient plus forts que lui, et il quitte l'Espagne qu'il n'aurait jamais dû visiter qu'en touriste, si la maison de Savoie eût été moins ambitieuse et moins jalouse d'édifier un trône partout où passe la révolution.

Quoi qu'il en soit, il n'y a plus de roi sur le trône d'Espagne ; en revanche, le pays ne manque ni de partis ni de partisans. La guerre civile, l'anarchie et le brigandage y fleurissent et s'y épanouissent tout à l'aise. Voilà ce qui fait que le sol de l'Espagne a enfin produit des républicains : les Cortès ont proclamé la République, et il est bien entendu que l'Espagne va retrouver son âge d'or. Déjà la République française (nous parlons du journal de M. Gambetta et non pas de la République de M. Thiers) « tend la main » au gouvernement des Pi y Margall et des Castelar, et peu s'en faut qu'elle ne s'écrie avec transports : « Il n'y a plus de Pyrénées ! » parce que la malheureuse Espagne va devenir peut-être la proie d'un Gambetta quelconque.

27

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

EUGÉNIE GRANDET

PAR

BALZAC.

(Suite.)

— Et, je vous entends, s'écria le notaire. Eh bien ! mon vieil ami, vous avez des amis, de vieux amis, capables de dévouement pour vous.

— Allons donc, pensait en lui-même le vigneron, décidez-vous donc !

— Et si quelqu'un parlait pour Paris, y cherchait le plus fort créancier de votre frère Guillaume, lui disait :

— Mi, min, minute, ici, reprit le bonhomme ; lui disait quoi ? Quelque, que cho, choo, chose co, co, comme ça : — Monsieur Grandet de Saumur pa, pa, par ci, monsieur Grandet, det, det de Saumur par

là. Il aime son frère, il aime son neveu. Grandet est un bon pa, pa, parent, et il a de très-bonnes intentions. Il a bien vendu sa ré, ré, récolte. Ne déclarez pas la fa, fa, fà, fà, faillite ! aassemblez-vous, no, no, nommez des li, li, liquidateurs. Aalors Grandet ve, éé, erra. Vous au, au, aurez bien davantage en liquidant qu'en lai, lai, laissant les gens de justice y mettre le né, né, nez... Hein ! pas vrai ?

— Juste ! dit le président.

— Parce que, voyez-vous, Monsieur de Bon, Bon, Bon, fons, faut voir, avant de se dé, décider. Qui ne, ne, ne peut, ne, ne peut. En toute af, af, affaire oonéreuse, pour ne pas se ru, ru, rui, ruiner, il faut connaître les ressources et les charges. Hein ! pas vrai ?

— Certainement, dit le président. Je suis d'avis, moi, qu'en quelques mois de temps, l'on pourra racheter les créances pour une somme de, et payer intégralement par arrangement. Ah ! ah ! l'on mène les chiens bien loin en leur montrant un morceau de lard. Quand il n'y a pas de déclaration de

faillite et que vous tenez les titres de créances, vous devenez blanc comme neige.

— Comme né, né, neige, répéta Grandet, en refaisant un cornet de sa main. Je ne comprends pas la né, né, neige.

— Mais, cria le président, écoutez-moi donc, alors !

— J'é, j'é, j'écoute.

— Un effet est une marchandise qui peut avoir sa hausse et sa baisse. Ceci est une déduction du principe de Jérémie Bentham sur l'usure. Ce publiciste a prouvé que le préjugé qui frappe de réprobation les usuriers était une sottise.

— Ouais, fit le bonhomme.

— Attendu qu'en principe, selon Bentham, l'argent est une marchandise, et que ce qui représente l'argent devient également marchandise, reprit le président ; attendu qu'il est notoire que, soumise aux variations habituelles qui régissent les choses commerciales, la marchandise-billet, portant telle ou telle signature, comme tel ou tel article, abonde ou manque sur la place ; qu'elle est chère ou tombe à rien, le tribunal

ordonne... (tiens ! que je suis bête ! pardon), je suis d'avis que vous pourrez racheter votre frère pour vingt-cinq du cent.

— Voouos le no, no, no, nommez Jé, Jé, Jé, Jérémie Ben...

— Bentham, un Anglais.

— Ce Jérémie-là nous fera éviter bien des lamentations dans les affaires, dit le notaire en riant.

— Ces Anglais ont qué, qué, quelquefois du bon sens, dit Grandet. Ainsi, se, se, se, selon Ben, Ben, Ben, Bentham, si les effets de mon frère... va, va, va, va, valent... ne valent pas. Si, Je, je, je, dis bien, n'est-ce pas ? Cela me paraît clair... Les créanciers seraient... Non, ne seraient pas. Je m'een, en, entends.

— Laissez-moi vous expliquer tout ceci, dit le président. En droit, si vous possédez les titres de toutes les créances dues par la maison Grandet, votre frère ou ses hoirs ne doivent rien à personne. Bien.

— Bien, répéta le bonhomme.

— En équité, si les affaires de votre frère se négocient (négocient, entendez-vous bien

Pour ceux qui n'ont point la passion aveugle de la République et pour ceux qui connaissent les républicains d'Espagne aussi bien que les républicains et les radicaux de France, il n'y a qu'à gémir sur le triste sort d'un pays que la révolution et les partis ont ruiné et dont ils vont peut-être achever la décomposition.

Les radicaux français feignent de croire à l'avènement des radicaux espagnols. Ils n'avouent pas que ce sont ces mêmes radicaux qui ont mené l'Espagne où elle est. Ils ne disent pas que ce sont eux qui ont mis la main sur la révolution de septembre 1869. Ils cachent soigneusement leurs méfaits et ils dissimulent l'envahissement progressif de leurs idées malsaines et révolutionnaires.

Ce sont eux qui ont jusqu'ici mangé les marrons tirés du feu par Prim, par Topete, par Serrano. Ce sont eux qui ont été les vrais démolisseurs du trône d'Isabelle. Ce sont eux qui ont dominé Prim et Serrano, et qui ont été les parrains et les vrais soutiens de cette monarchie révolutionnaire qu'on est allé chercher en Italie et qui n'a pu vivre que deux ans sur la terre d'Espagne. Jamais révolutionnaires n'ont donné au monde un plus complet exemple d'incapacité, d'impuissance et d'indignité.

Depuis 1869, ils sont maîtres de la place et des places. Ils ont tout essayé et ils n'ont pu réussir à rien, sinon à perpétuer le désordre, l'anarchie, le brigandage et la guerre civile. Après avoir tout tenté, la dictature militaire, le gouvernement provisoire et la monarchie révolutionnaire, les voilà rendus à la dernière étape de leur sinistre campagne : ils vont faire l'essai de la République !

Il n'est pas besoin d'être prophète pour prévoir que la République espagnole ne tardera pas à trouver un Zorilla quelconque pour la compromettre et pour l'enterrer. Il est possible et même probable que le pays ne sortira pas de cet abîme de misères politiques sans être au préalable fortement ébranlé, peut-être ensanglanté par les factions. Mais, quoi qu'il arrive, nous sommes convaincus que le départ du roi Amédée et l'avènement de la République espagnole ne seront pas le commencement de l'ère républicaine. Nous croyons tout simplement que c'est le commencement de la fin. — Nous le souhaitons de tout cœur aux Espagnols.

(J. de Maine-et-Loire.) H. FAUGERON.

Chronique générale.

La Gazette de France publie la note suivante :

« On a beaucoup remarqué que la Gazette n'a pas dit un mot des divers incidents relatifs à la fusion.

» Les uns nous blâment de ce silence ; généralement il est très-approuvé. Au point où en sont les choses, il ne faut plus donner désormais que des documents authentiques et destinés à la publicité.

» Nos lecteurs n'auront plus longtemps à

ce terme ?) sur la place à tant pour cent de perte ; si l'un de vos amis a passé par là ; s'il les a rachetés, les créanciers n'ayant été contraints par aucune violence à les donner, la succession de feu Grandet de Paris se trouve loyalement quitte.

— C'est vrai, les a, a, affaires sont les affaires, dit le tonnelier. Cela pooooosé..... Mais, néanmoins, vous comprenez, ne, ne, ne, nez que c'est di, di, di, difficile. Je, je, je n'ai pas d'argent, ni, ni, ni le temps, ni le temps, ni...

— Oui, vous ne pouvez pas vous déranger. Hé bien ! je vous offre d'aller à Paris (vous me tiendriez compte du voyage, c'est une misère). J'y vois les créanciers, je leur parle, j'attermoie, et tout s'arrange avec un supplément de paiement que vous ajoutez aux valeurs de la liquidation, afin de rentrer dans les titres de créances.

— Mais noouous verrons cela ; je ne, ne, ne peux pas, je, je, je ne veux pas m'en, en, en, engager sans, sans que.... Qui, qui, qui ne, ne peut, ne peut. Voouous comprenez ?

patienter, et nous savons qu'ils n'auront rien perdu pour attendre. »

Le Journal des Débats s'est rasséréné en un moment. Hier, tout allait bien à Madrid ; le roi Amédée gouvernait à l'aise. Aujourd'hui tout va bien à Madrid ; la République s'est installée sans trouble. Changement de décoration, mêmes acteurs, même comédie. »

Les événements d'Espagne étaient, paraît-il, attendus depuis plusieurs semaines. Le général Cialdini repassant à Paris avait annoncé l'intention du roi Amédée de déposer la couronne. C'est sur le conseil de son père, le roi Victor-Emmanuel, que le prince Amédée renonce à une position que le choc des partis, le trouble des affaires, surtout la haine native des espagnols contre l'étranger, rendaient intolérable.

Maintenant que va-t-il se passer ? Dans certains cercles politiques, on croit à l'avènement de don Carlos, ce qui aurait pour singulier résultat de transformer les insurgés en gouvernementaux et réciproquement. On parle aussi d'une restauration Isabelliste. Ce qui est probable, bien que les journaux n'en disent rien, c'est que l'Espagne va faire à son tour un essai loyal de la République. Pauvre Espagne !!!

Une dépêche adressée de Londres à quelques journaux parisiens annonce le départ des plus hardis communards pour l'Espagne. Madrid est en effet devenu le rendez-vous naturel des anarchistes et des bandits cosmopolites, depuis que la proclamation de la République a donné le signal du désordre.

Un incident de tribune dans toute l'acceptation du mot.

M. Thiers est allé à l'Assemblée voter pour le renouvellement trimestriel des bureaux. En entrant dans la salle des séances, M. le Président de la République s'adressant à plusieurs députés leur dit finement :

— Messieurs, je suis en rupture de ban.

Puis s'approchant de la tribune, il ajouta en se tournant vers l'un des secrétaires de l'Assemblée :

— Puis-je monter ?

Et comme chacun s'effaçait pour laisser le passage libre à M. le Président de la République.

— Messieurs, dit M. Thiers de sa petite voix aigre, si une fois là haut j'allais parler...

L'assistance sourit et M. Thiers déposa son vote.

Le grand dîner de la Société des agriculteurs de France a eu lieu mercredi soir au Grand-Hôtel : 260 convives ont pris part à ce dîner, sous la présidence de M. Drouyn de Lhuys.

— Cela est juste.

— J'ai la tête ca, ca, cassée de ce que, que voouous, vous m'a, a, avez dé, dé, dé, cliqué là. Voilà la, la, la première fois de ma vie que je, je suis foorcé de son, songer à de...

— Oui, vous n'êtes pas jurisconsulte.

— Je, je suis un pau, pau, pauvre vigneron, et ne sais rien de ce que vo, vou, vous venez de dire ; il fau, fau, faut que j'é, j'é, j'étudie çça.

— Hé bien ! reprit le président en se posant comme pour résumer la discussion.

— Mon neveu ! fit le notaire d'un ton de reproche en l'interrompant.

— Hé bien ! mon oncle, répondit le président.

— Laisse donc monsieur Grandet t'expliquer ses intentions. Il s'agit en ce moment d'un mandat important ; notre cher ami doit le définir congruement....

Un coup de marteau qui annonça l'arrivée de la famille des Grassins, leur entrée et leurs salutations, empêchèrent Cruchot d'achever sa phrase.

Après plusieurs toasts dont l'un a été porté au président de la Société, M. Drouyn de Lhuys s'est levé et a prononcé les paroles suivantes, qui ont été vivement applaudies :

« Messieurs,

» Depuis plus de trente ans j'ai fait une si prodigieuse consommation d'allocutions et de toasts, que je vous prie de me permettre aujourd'hui d'aller jusqu'en Chine pour renouveler mon approvisionnement.

» J'ai lu dans un livre d'un philosophe du Céleste-Empire ces judicieuses paroles :

« Quand le sabre est rouillé, le soc de la charrue reluisant, les prisons vides, les greniers pleins, les escaliers des temples usés et ceux des tribunaux couverts d'herbe, quand enfin les médecins vont à pied et les boulangers à cheval, l'empire est bien gouverné. »

» C'est surtout, messieurs, aux populations rurales qu'il appartient de réaliser ces conditions indiquées par le savant disciple de Confucius.

» Aussi ai-je l'honneur de vous proposer un toast « à la prospérité de l'agriculture, base et garantie de la prospérité nationale ! »

Parmi les nombreux représentants de l'étranger qui assistaient à cette réunion, un délégué de l'Angleterre a prononcé un toast qui a été suivi de nombreux applaudissements.

Dans un article du Figaro, dédié à M. About et intitulé les Effarés, Saint-Genest raconte pourquoi, comment et de quoi il est effaré :

« Soldat sous l'Empire, j'avais repris un peu confiance ; mes amis et moi nous avions le loisir de faire de l'opposition à l'homme de Décembre qui nous permettait de n'être plus effarés, tandis que M. About, plus sage que nous, célébrait ce régime dont il comprenait alors toute la beauté, quand tout à coup l'empereur a rendu la liberté ; les clubs se sont rouverts, les irréconciliables sont venus, on a lâché le peuple souverain et j'ai senti que si ça continuait ainsi, j'allais encore m'effarer !

» Puis, la guerre venue, dès les premiers désastres, j'ai vu partout la défense paralysée par les émeutes ; là encore j'ai demandé ce qui se passait ; on m'a répondu que c'était la République qui revenait avec l'étranger, ce qui m'a causé, je l'avoue, un effarement inconnu...

» Et quand enfin, après six mois de souffrance et d'horreurs, quand pour rentrer à Paris il a fallu me déguiser chez les Prussiens... quand j'ai vu le drapeau rouge, la Commune, quand j'ai vu tomber la Colonne, brûler le Louvre et assassiner les soldats de la France ; quand j'ai cherché MM. Louis Blanc, Gambetta, Ranc, Jules Simon... enfin tous ceux qui avaient déchainé ce peuple, et qu'on m'a répondu qu'ils s'étaient sauvés, alors mon effarement n'a plus connu de bornes !!!

» Je comprends que cela paraisse fort ridicule ; mais, je le demanderai respectueu-

sement à M. Ed. About, est-il bien certain lui-même de n'avoir jamais été effaré ? »

L'affaire du prince Napoléon contre le ministre de l'intérieur qui a signé son expulsion du territoire français, a été plaidée mercredi.

Le jugement est renvoyé à huitaine.

La République française promet de beaux jours à l'Espagne, si elle se décide à devenir République. Voyez plutôt la France ! dit-elle ingénument.

En effet, l'exemple est encourageant !

La République française écrit :

« La première plaie de la Péninsule, c'était la royauté. En abandonnant son trône, Amédée rend à l'Espagne le seul service qu'il a jamais pu lui rendre. »

Si nos malheureux voisins tâtent de la république des Gambetta espagnols, vous verrez qu'ils en seront réduits à regretter même Amédée !

Le Courrier de La Rochelle nous apprend qu'une révolte a eu lieu dimanche dernier au dépôt de Saint-Martin. Les condamnés se plaignaient de la mauvaise qualité du pain fait avec des farines mouillées par l'eau de mer. Pour les faire rentrer dans l'obéissance, il a fallu faire appel à la troupe.

La présence des soldats suffit à déterminer une trentaine de détenus à regagner les dortoirs. Les trente autres continuant à résister, on se décida à les pousser, et ce n'est qu'à l'égard des deux ou trois récalcitrants que les militaires ont dû faire usage de leurs armes. Deux d'entre eux ont été atteints d'un coup de baïonnette, l'un au-dessous de l'épaule droite, l'autre dans les reins.

Nouvelles militaires.

Dans une revue de la garnison de Limoges, le général commandant la 21^e division militaire a remis la décoration d'officier de l'instruction publique au colonel Lebelin de Dionne, du 2^e de ligne. M. Lebelin, dit le Courrier du Centre, est le premier colonel qui ait installé dans son régiment l'instruction par compagnie, sous la responsabilité du capitaine de la compagnie.

A la suite de l'entretien fait, le 28 janvier, à la réunion des officiers, par le colonel du génie M. Laussedat, pour indiquer les avantages des voyages militaires, on s'est occupé activement de la création d'une société de touristes militaires.

Pour l'instant, on s'occupe de rédiger un programme, un cadre identique, un questionnaire rationnel pour les travaux dont les officiers désireraient se charger. Plus tard,

Le notaire fut content de cette interruption. Déjà Grandet le regardait de travers, et sa loupe indiquait un orage intérieur.

Mais, d'abord, le prudent notaire ne trouvait pas convenable à un président de tribunal de première instance d'aller à Paris pour y faire capituler des créanciers, et y prêter les mains à un tripotage qui froissait les lois de la stricte probité.

Puis, n'ayant pas encore entendu le père Grandet exprimer la moindre velléité de payer quoi que ce soit, il tremblait instinctivement de voir son neveu s'engager dans cette affaire.

Il profita donc de l'entrée des des Grassins pour prendre le président par le bras et l'attirer dans l'embrasure de la fenêtre.

— Tu t'es bien suffisamment montré, mon neveu, mais assez de dévouement comme ça. L'envie d'avoir la fille t'aveugle. Diable ! il n'y faut pas aller comme une corneille qui abat des noix. Laisse-moi maintenant conduire la barque, aide seulement à la manœuvre. Est-ce bien ton rôle de compromettre ta dignité de magistrat dans

un... Il n'acheva pas ; il entendait monsieur des Grassins disant au vieux tonnelier, en lui tendant la main :

— Grandet, nous avons appris l'affreux malheur arrivé dans votre famille, le désastre de la maison Guillaume Grandet et la mort de votre frère ; nous venons vous exprimer toute la part que nous prenons à ce triste événement.

— Il n'y a d'autre malheur, dit le notaire en interrompant le banquier, que la mort de monsieur Grandet junior. Encore ne se serait-il pas tué, s'il avait eu l'idée d'appeler son frère à son secours. Notre vieil ami, qui a de l'honneur jusqu'au bout des ongles, compte liquider les dettes de la maison Grandet de Paris. Mon neveu le président, pour lui éviter les tracasseries d'une affaire toute judiciaire, lui offre de partir sur-le-champ pour Paris, afin de transiger avec les créanciers et les satisfaire convenablement.

(La suite au prochain numéro.)

on désignera les portions du territoire qui, dans l'état actuel des circonstances, demandent le plus impérieusement à être explorées et visitées.

Une commission spéciale de remonte fonctionne, depuis quelques jours, sous la présidence de M. le général Lefort.

Cette commission a pour but de rechercher les meilleurs moyens d'activer la production chevaline en France, principalement en ce qui concerne la production du cheval de guerre.

La commission aurait émis l'idée d'une conscription de chevaux, comme cela se fait en Prusse.

ESPAGNE.

Madrid, 14 février.

Le roi Amédée et sa famille sont arrivés hier à Lisbonne à dix heures et demie, ayant reçu dans toutes les gares où ils sont passés des témoignages de respect.

La tranquillité la plus parfaite règne à Madrid et dans toutes les provinces.

Le maréchal Espartero a félicité le gouvernement de la République dans les termes les plus chaleureux.

Un courrier de cabinet est parti hier pour Paris, porteur de la circulaire de M. Castelar aux représentants de l'Espagne à l'étranger, annonçant la constitution du gouvernement républicain en Espagne.

Le gouvernement ayant reçu trois télégrammes de l'ambassadeur d'Espagne à Paris dans lesquels M. S. de Olozaga déclarait qu'il ne se considérait plus comme ambassadeur, et demandait qu'on envoyât immédiatement son successeur, a décidé de prier M. de Olozaga de rester à son poste au nom de la patrie et de la liberté.

On doit lui envoyer immédiatement de nouvelles lettres de créance.

New-York, 13 février.

Les journaux doutent de la stabilité de la République en Espagne.

Le *Sun* prédit que l'Espagne sera affaiblie, livrée à la barbarie et à la dévastation.

Voici des dépêches arrivées en retard, mais qui ne sont pas encore dépourvues d'intérêt :

Madrid, 11 février, 6 h. du soir.

(Arrivée le 13 à 8 h. du soir.)

Congrès. — Les sénateurs sont réunis aux députés. Le président du Sénat se place à côté du président du Congrès qui déclare que le Sénat et le Congrès réunis se constituent en Cortès souveraines.

Madrid (sans date), reçue le 13 à Paris.

Minuit et demi. — La cavalerie et les troupes ont balayé sans résistance les environs du palais du Congrès.

Il y a des groupes sur divers points de la ville, mais leur attitude est pacifique.

Le Sénat a nommé une commission permanente de vingt membres.

MM. Malcampo et Topete ont offert à M. Zorilla, au nom du maréchal Serrano, leur appui pour le maintien de l'ordre.

L'*Imparcial* croit que M. Rivero continuera de remplir les fonctions de président.

On assure que M. Zorilla quittera aujourd'hui le palais de la présidence et partira demain pour l'étranger.

Madrid, 12 février, soir.

Le général Sickles, ministre des États-Unis à Madrid, a reconnu, au nom de son gouvernement, la république espagnole.

On mande de Lisbonne, le 13 :

Le roi Amédée est arrivé avec sa famille à midi. Les événements espagnols ont provoqué ici dans le Parlement et dans la presse des déclarations dynastiques. Le chef de l'opposition a annoncé que, par patriotisme, il faisait trêve aux luttes parlementaires.

Le général Lizarraga, commandant-général de Guipuzcoa, vient de faire deux proclamations. La première s'adresse à ses soldats. La seconde, qui a été envoyée aux

chefs militaires et aux autorités ennemies, se termine ainsi :

« Le drapeau du parti national, du noble et loyal parti carliste, flotte en Catalogne, en Aragon, en Castille, en Navarre, enfin dans l'Espagne entière, et j'ai résolu de triompher ou de mourir en combattant pour cette sainte cause.

» Je vous donne six heures de temps pour vous résoudre. Si vous correspondez à mes désirs, je vous reconnaitrai, au nom de Charles VII, vos emplois respectifs; sinon, à la fin des hostilités, ils suivront les hasards de la guerre, n'ayant aucun droit à être reconnus, et je vous considérerai, vous et vos subordonnés, comme des envahisseurs italiens qui combattent notre religion, notre Etat et nos rois légitimes.

» Je vous prie de m'accuser réception de cette communication par l'intermédiaire de ceux que je charge de vous la remettre.

» Que Dieu vous garde de longues années.

» Au champ d'honneur, ce 30 janvier 1873.

» Le général de brigade, commandant-général,

» Antoine LIZARRAGA. »

Assemblée Nationale.

Séance du 13 février.

Un incident s'est produit à propos de nos établissements à Rome; nous le reproduisons d'après le compte-rendu de l'Agence Havas :

INCIDENT.

Le président annonce que le général Du Temple demande à interpeller le ministre des affaires étrangères sur les fondations que la France possède à Rome et sur les corporations religieuses.

Le ministre des affaires étrangères reconnaît la gravité de cette question qui intéresse l'Église universelle. Mais si cette interpellation devait dégénérer en une discussion étendue, le gouvernement se verrait obligé de prier l'Assemblée de vouloir bien ne pas porter cette interpellation à son ordre du jour. La question a deux côtés, un côté général et un côté particulier.

Mais quand il s'agit d'intérêts très-déliés, qui ne peuvent gagner à un débat public et qui doivent être traités avec discrétion, le gouvernement estime qu'un tel débat d'une tribune à l'autre serait périlleux. En conséquence, le ministre prie l'Assemblée d'écarter cette interpellation.

Le général Du Temple demande qu'il soit fixé un jour à bref délai; incidemment, il parle du gouvernement italien dont le gouvernement français se dit l'ami. (Vives protestations à gauche et au centre.)

Le président invite l'orateur à ne pas discuter son interpellation.

Le général Du Temple propose lundi.

Après le paiement du cinquième milliard, s'écrie une voix à gauche!

Le président met aux voix la date de lundi qui est repoussée.

Le ministre des affaires étrangères propose trois mois.

C'est une dérision, objecte le général Du Temple.

Le général Du Temple retire son interpellation.

Jeudi, les bureaux de l'Assemblée ont été constitués comme suit :

1^{er} bureau. — M. Mazure, président; M. Savary, secrétaire.

2^e bureau. — M. Bouisson, président; M. Anisson-Duperron, secrétaire.

3^e bureau. — M. de Larcy, président; M. Chabrol, secrétaire.

4^e bureau. — M. Corne, président; M. Rathier, secrétaire.

5^e bureau. — M. de Mortemart, président; M. Martel, secrétaire.

6^e bureau. — M. Vitet, président; M. Clerq, secrétaire.

7^e bureau. — M. Jaurès, président; M. de Mahy, secrétaire.

8^e bureau. — M. Martel, président; M. de Chabaud-Latour, secrétaire.

9^e bureau. — M. Scherer, président; M. Boreau-Lajanadie, secrétaire.

10^e bureau. — M. Kolb-Bernard, président; M. de Lacombe, secrétaire.

11^e bureau. — M. Changarnier, président; M. Cazenove de Pradines, secrétaire.

12^e bureau. — M. Magne, président; M. de Valbons, secrétaire.

13^e bureau. — M. Benoist-d'Azy, président; M. Bottieau, secrétaire.

13^e bureau. — M. Moulin, président; M. de Saint-Pierre, secrétaire.

15^e bureau. — M. de la Rochette, président; M. Blin de Bourdon, secrétaire.

11 présidents et 13 secrétaires appartiennent à la droite et au centre droit.

4 présidents et 2 secrétaires à la gauche et au centre gauche.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Nous apprenons qu'une tentative d'évasion, heureusement aussitôt réprimée, a eu lieu l'avant-dernière nuit dans la prison de Poitiers.

Vers 2 heures du matin, au moment où deux gardiens de la prison, faisant leur ronde habituelle, passaient dans un couloir du sous-sol de la prison, huit détenus sortant de leur dortoir se précipitèrent sur eux, les renversèrent et les garrottèrent.

Pendant la lutte, un détenu avait été prévenir le gardien en chef de ce qui se passait. Celui-ci accourut aussitôt avec du renfort, et délivra ses hommes de leurs liens.

Cependant les révoltés étaient rentrés dans leur dortoir, dont ils avaient barricadé la porte. Le procureur de la République et le capitaine de gendarmerie, aussitôt prévenus, arrivèrent à la prison avec une escouade de gendarmes et sommèrent les détenus d'ouvrir. Cette sommation étant restée sans résultats, on plaça des factionnaires à toutes les issues pour prévenir toute évasion, et l'on se disposa à prendre les mesures nécessaires pour que force restât à la loi.

Comprenant alors qu'une plus longue résistance serait inutile, les détenus se résignèrent à capituler, et ils furent mis aussitôt en lieu de sûreté.

Une instruction est ouverte sur ces faits.

(Echo du Poitou.)

On lit dans le *Mémorial des Deux-Sèvres* :

« Dans l'après-midi du mardi 11, M. de la Selle, propriétaire, rue des Hautes-Treilles, à Poitiers, venait de prendre à la gare de Niort un billet pour Moncoutant, lorsqu'il s'est affaissé sur lui-même.

» On accourut pour le relever; mais déjà il ne donnait plus signe de vie, et M. de Meschinot, médecin de la Compagnie, appelé à la hâte, n'a pu que constater sa mort.

» Le corps de M. de la Selle a été conduit à Poitiers, pour y être inhumé. »

M^{re} le prince de la Tour-d'Auvergne, archevêque de Bourges, a donné lundi dernier la bénédiction nuptiale, dans l'église Notre-Dame, à Bordeaux, aux descendants de deux illustres familles françaises : M. le comte de Lunet et M^{lle} Marguerite de La Ville.

La famille de Lunet compte parmi les plus anciennes de la noblesse militaire du Poitou. Le jeune marié, décoré pour sabelle conduite à la bataille de Solferino, où il eut un cheval tué sous lui, a été nommé officier de la Légion-d'Honneur à la suite de la sanglante journée de Gravelotte.

La famille de La Ville est originaire de Thouars. La plupart de ses membres périrent pendant la Révolution. Henry de La Ville, grand-père de la mariée, échappa au désastre de Savenay, après avoir vu tomber à ses côtés son père, qu'il avait accompagné à l'armée vendéenne. Un des fils d'Henry, Léopold de La Ville, périt à l'assaut de la tour Malakoff.

On sait que tous les hommes des classes de 1860 à 1866 sont invités à se présenter aux mairies pour régler leur position sous le rapport du recrutement.

Cette invitation n'indique pas, comme on a paru le croire, un appel imminent du contingent de l'armée territoriale.

Cet appel ne pourra avoir lieu qu'après que les bases de l'organisation auront été déterminées par une loi spéciale, et le susdit avis n'a d'autre but, quant à présent, que de procurer des renseignements destinés à servir à la préparation du projet de loi.

Les grands congés de carnaval sont décidément supprimés dans tous les lycées de province.

Les élèves sortiront le mardi gras, à huit heures du matin, et devront être rentrés le soir même. Aucune sortie ne sera accordée le dimanche 23 février.

Le concours régional agricole pour les départements des Côtes-du-Nord, du Finistère, d'Ille-et-Vilaine, du Morbihan, de la Loire-Inférieure, de la Mayenne, de Maine-et-Loire, se tiendra à St-Brieuc du 10 au 19 mai.

Les personnes qui sont dans l'intention d'exposer des animaux, des machines ou des produits agricoles, doivent adresser leur demande à M. le ministre de l'agriculture, au plus tard le 10 avril 1873.

On trouve dans les préfectures et sous-préfectures des sept départements, les programmes du concours et la feuille de déclaration, qui doit être adressée, non affranchie, à M. le ministre de l'agriculture et du commerce, à Paris.

La Cour de cassation ayant rejeté le pourvoi de M. Engelhard, l'arrêt rendu contre celui-ci par la Cour d'Orléans est devenu exécutoire; c'est à ce titre que l'*Union de l'Ouest* vient de le publier en la forme ordinaire, à sa quatrième page.

On parle du remplacement de M. Doniol, préfet du département de la Loire-Inférieure, par M. Albert Le Guay, préfet de la Meurthe.

On nous assure, dit la *Liberté*, que la question de la création d'une Faculté de médecine à Nantes vient d'être résolue par le Gouvernement dans le sens affirmatif, et que M. Lallié, auteur d'une proposition dans ce sens, en a été informé par M. le ministre de l'instruction publique.

Voici deux beaux exemples de dévouement que nous communiquons à nos correspondants, dit le *Finistère* :

Vendredi dernier, deux sœurs jumelles, de 16 ans, les filles Gouzien, dites *Le Corric*, de Pont-l'Abbé, étaient occupées à recueillir des moules et des vignots sur la vasière de Poulden, au bas de la rivière.

L'une d'elles, s'étant avancée imprudemment sans s'être munie de patins, se sent tout à coup enfoncer dans la vase.

Sa sœur, accourant éperdue à son aide, parvient après des efforts incroyables à la dégager, mais à quel prix, et combien peu s'en faut-il que ce ne soit en sacrifiant sa propre vie!

En effet, uniquement occupée de sa sœur, elle ne remarque pas, la pauvre fille! que plus elle la dégage, plus elle enfonce elle-même : quand elle l'a mise hors de danger, elle a à son tour de la vase plus haut que la ceinture, et ne trouve pas encore pied.

Pendant ce temps, chose effrayante, la mer montait avec une terrible rapidité sur cette plage unie, et le premier flot n'était plus qu'à quelques pas d'elle.

Plusieurs pêcheuses de l'île-Tudy, qui se trouvaient sur la vasière, essayèrent alors, mais en vain, d'arriver jusqu'à celle qui allait disparaître : bien qu'ayant des patins, la vase était si détrempee en cet endroit qu'elles durent renoncer à la sauver.

Elle allait donc mourir là, lorsqu'un second maître de la marine, actuellement en disponibilité à Pont-l'Abbé, passant dans sa pirogue à un demi-kilomètre de là, et entendant des cris de détresse, fait force de rames et arrive en toute hâte vers le lieu où se passe cette scène affreuse.

Mais n'est-il pas trop tard? La jeune fille vient de disparaître! N'importe; sans considérer un seul instant la mort qui le menace et l'inutilité probable de son dévouement, il s'élança à l'eau, et moitié nageant, moitié marchant dans cette vase devenue presque liquide, il parvient à la dégager par des efforts surhumains.

Ce n'est pas tout : il faut trainer ce corps alourdi par une épaisse couche de vase, ce cadavre, peut-être, pendant un espace de cinquante mètres, là même où les pêcheuses n'ont pas cru possible de se risquer.

Cela ne l'arrête pas plus que le reste; et, après mille dangers et mille efforts, il est assez heureux pour la ramener au rivage, et la rendre vivante à sa sœur.

Tout en applaudissant de tout cœur à cet acte de courage, nous regrettons de ne pouvoir donner à nos lecteurs le nom de ce brave second maître, qui, pensons-nous, aussi modeste que courageux, n'a point voulu que notre correspondant nous le fît connaître.

Le Mardi-Gras, 25 février, à onze heures,

GRANDE CAVALCADE

Avec le concours de la Musique.

Quête au profit des pauvres.

RETRAITE AUX FLAMBEAUX. — GRAND BAL.

Dernières Nouvelles.

Paris-Journal a reçu communication de la nouvelle suivante, qui émane d'une grande maison financière en relation d'affaires avec l'Espagne et son ancien gouvernement :

« Le général Moriones vient de faire sa soumission aux carlistes, et se prépare à marcher avec son armée et les carlistes sur Madrid. Faites ce que vous voudrez de cette dépêche. »

Don Carlos serait toujours sur la frontière des Pyrénées.

Le prince Alphonse, fils d'Isabelle II,

n'aurait pas été appelé à Paris, et serait toujours à Vienne.

Le duc de Montpensier est arrivé hier matin à Paris. Un conseil a dû être tenu dans la journée avenue de Rome, chez la reine Isabelle.

Pour les articles non signés: P. GODET.

Depuis quinze ans, le **Sirop de Raifort iodé**, de **Grimault et C^e**, est employé sur une échelle toujours croissante à la place de l'huile de Foie de Morue. C'est surtout dans la médecine des enfants qu'il donne des résultats remarquables; à Paris seulement il est administré chaque année à plus de vingt mille enfants, soit contre l'engorgement des glandes du cou, contre la pâleur et la mollesse des chairs, les éruptions de la tête et du visage, le manque d'appétit, etc. Il est devenu pour ainsi dire une nécessité domestique, et toute mère prévoyante, au printemps et à l'automne, en administre à ses enfants deux ou trois flacons. Il prévient ainsi les maladies, facilite le développement et excite l'appétit. — Dépôt à Saumur, dans les bonnes pharmacies. (60)

Santé à tous rendue sans médecine par la délicate farine de Santé Revalscière Du Barry de Londres.

Vendue maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une seule minute de cuisson.

— Santé à tous par la douce Revalscière Du Barry, qui guérit, sans médecine, ni purge, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 74,000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc.

Certificat N° 69,718.

Ticheville (Orne), 20 mars.

Ayant pris de la Revalscière pendant quelque temps et m'en étant très-bien trouvé, j'en ai donné à plusieurs personnes, à qui cela a parfaitement réussi, particulièrement aux hydropiques; trois en sont radicalement guéries. Pour les toux gagnées par un refroidissement, cela les arrête à la minute; pour les rétentions d'urine et les maux d'estomac, cela produit le meilleur effet et chasse la mélancolie.

LANGEVIN, curé.

Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes, 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalscière qu'on peut manger en tous temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs. — La Revalscière chocolatée rend l'appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 lasses, 2 fr. 25; de 576 lasses, 60 fr., ou environ 10c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. TEXIER, place de la Bilange, Common, rue St-Jean, GONDRAND, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du BARRY ET Co., 26, place Vendôme, Paris.

Théâtre de Saumur.

Troupe du Grand-Théâtre d'Angers. — Direction de M. CH. BONNESSEUR.

Lundi 17 Février 1873,

Le Chevalier de Maison-Rouge

Drame historique à grand spectacle, en 5 actes et 13 tableaux, par Alexandre Dumas et Auguste Maquet. Bureaux, à 7 heures; rideau, à 7 heures 1/2.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 14 FÉVRIER 1873.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance 1 ^{er} janv. 71.	55 70	» 20	» »	Crédit Foncier, act. 500f. 250 p.	870	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	373	»	»
4 1/2 % jouiss. 22 septembre.	81 50	»	» 50	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	647 50	2 50	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	427 50	»	»
4 % jouissance 22 septembre.	»	»	»	Crédit Mobilier.	430	6 25	»	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	458 75	»	1 25
5 % Emprunt.	»	»	»	Crédit foncier d'Autriche.	970	»	»	Société autrichienne, j. janv.	»	»	»
Emprunt 1872.	89 45	» 20	»	Charentes, 400 fr. p. j. août.	377 50	»	»	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857.	211 50	1 50	»	Est, jouissance nov.	517 50	»	»	Orléans.	271 75	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860.	390	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	875	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée.	270	»	»
— 1865, 4 %.	443 75	»	1 25	Midi, jouissance juillet.	585	»	»	Est.	272	»	»
— 1869, 3 % t. payé.	277	»	2 50	Nord, jouissance juillet.	1005	10	»	Nord.	283	»	»
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	248 75	»	25	Orléans, jouissance octobre.	857 05	6 25	»	Ouest.	268 75	»	»
— libéré.	»	»	»	Ouest, jouissance juillet, 65.	535	»	»	Midi.	272	»	»
Banque de France, j. juillet.	4485	» 40	»	Vendée, 250 fr. p. j. juill.	»	»	»	Deux-Charentes.	249	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	587 50	»	11 25	Compagnie parisienne du Gaz.	720	» 50	»	Vendée.	245	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	487 50	»	»	Société Immobilière, j. janv.	78	»	»				
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	475	»	»								

GARE DE SAUMUR (Service d'hiver, 11 novembre).

DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS			
3 heures 09 minutes du matin, express-poste.	6	— 45	— (s'arrête à Angers).
9 — 02 — — omnibus.	1	— 33 —	soir, —
4 — 13 — — express.	7	— 27 —	— omnibus.
DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.			
3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.	8	— 20 —	— omnibus.
9 — 50 — — express.	12	— 38 —	soir, omnibus.
4 — 44 — —	10	— 30 —	— express-poste.
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 34 s.			

Etudes de M^e CHEDEAU, avoué à Saumur, et de M^e HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

VENTE par adjudication AUX ENCHÈRES PUBLIQUES des BIENS IMMEUBLES situés commune de Brossay dépendant de la succession de JEAN GODIN.

L'adjudication aura lieu à la Mairie de Brossay, le dimanche 9 mars 1873, à midi, par le ministère de M^e HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

La vente est poursuivie à la requête de la dame Louise Beausse, veuve du sieur Jean Godin, cultivateur, demeurant au bourg de la commune de Brossay, agissant en qualité de tutrice de Louise Godin, sa fille mineure, ladite dame ayant constitué M^e Chedeau, avoué, demeurant à Saumur. En présence de M. François Godin, propriétaire-cultivateur, demeurant à Chandeliveau, commune de Montreuil-Bellay, subrogé-tuteur de ladite mineure Godin. En vertu d'une délibération du conseil de famille de ladite mineure, réuni sous la présidence de M. le juge de paix du canton de Montreuil-Bellay, du 30 janvier 1872, et d'un jugement du tribunal civil de Saumur, du 22 février 1872.

- DÉSIGNATION DES BIENS.**
Commune de Brossay.
- 1^{er} Lot. Huit ares quatrevingt-onze centiares de terre, situés au canton du Gennetais, joignant : au levant et au couchant le sieur Simon. Mise à prix : cent francs, ci. 100 »
 - 2^e Lot. Seize ares quatre-vingt-dix sept centiares de terre, situés au canton de Messensaux, joignant : au levant Masse, au couchant Pitaut. Mise à prix : deux cent trente et un francs, ci. 231 »
 - 3^e Lot. Huit ares soixante et un centiares de terre, au Minières, joignant : au

- Report..... 351 »
- nord le chemin des minières. Mise à prix : cent cinquante-huit francs, ci. 158 »
- 4^e Lot. Onze ares cinquante-quatre centiares de terre, aux Fontenelles, joignant : au levant Gaté. Mise à prix : cent trente francs, ci. 130 »
- 5^e Lot. Onze ares soixante-deux centiares, au même lieu, joignant : au couchant Jean Chollet. Mise à prix : cent cinquante sept francs ci. 157 »
- 6^e Lot. Six ares cinq centiares de terre, au Chillon-Morneau, joignant : au levant Pierre Tessier. Mise à prix : cent cinq francs, ci. 105 »
- 7^e Lot. Six ares trente centiares de terre, au Bois-de-la-Cure, joignant : au levant Paul Cartaux. Mise à prix : cent-dix-huit francs, ci. 118 »
- 8^e Lot. Neuf ares cinquante centiares, au Vieux-Chemin, près le fourneau indivis ci-après, joignant : au levant André Chollet. Mise à prix : cent soixante-cinq francs, ci. 165 »
- 9^e Lot. Quatre ares quatre-vingt-sept centiares de terre, à la Toise, joignant : au couchant Martineau. Mise à prix : quatre-vingt-dix francs, ci. 90 »
- 10^e Lot. 1^{er} Quatre ares quatre-vingt-dix centiares de bois-taillis, aux Herres, joignant : au levant Blanchard-Falloux; 2^e Onze ares soixante-quinze centiares de terre, aux Beaulieux, joignant Falloux. Mise à prix : trois cent vingt francs, ci. 320 »
- 11^e Lot. 1^{er} Six ares vingt-six centiares de vigne, sur le chemin des Minières, joignant Mercadeux; 2^e Cinq ares quatre-vingt-un centiares de vigne situés au Grand-Che-

- Report..... 1.574 »
- min, joignant : au midi la route de Montreuil-Bellay à Doué, au nord Rigault; 3^e Vingt-six ares vingt-huit centiares de terre et vigne, sur le chemin des Minières, joignant Tessier. Mise à prix de ce lot : neuf cents francs, ci. 900 »
- 12^e Lot. Quatre ares quatre-vingt-quatre centiares de terre, aux Beaulieux, joignant Pierre Falloux. Mise à prix : cent francs, ci. 100 »
- 13^e Lot. Commune de Vaudelnay. Trois ares cinquante centiares de terre, aux Bruyères, joignant : au midi François Chollet. Mise à prix : trente-cinq francs, ci. 35 »
- 14^e Lot. Dix ares soixante-quatorze centiares de terre, au Caillon, joignant : au levant Guitonneau. Mise à prix : deux cents francs, ci. 200 »
- 15^e Lot. Cinq ares quarante-sept centiares de terre, au Bois Senie, joignant au levant François Cheveau. Mise à prix : cinquante francs, ci. 50 »
- 16^e Lot. Deux ares quatre-vingt-seize centiares de vigne, au Grand-Champ, joignant au levant François Chollet. Mise à prix : quarante francs, ci. 40 »
- 17^e Lot. Douze ares de vigne, à la Grande-Vigne, joignant : au couchant Pierre Tessier. Mise à prix : cent soixante francs, ci. 160 »
- Le quart indivis dans les immeubles ci-après : 18^e Lot. Deux fours à chaux, un hangar, terre et vigne y tenant, contenant quarante quatre ares, le tout situé commune de Brossay, et trente ares environ de terre, situés à la Madeleine, commune de

- Report..... 3.059 »
- Vaudelnay-Rillé, servant à tirer la terre pour les fourneaux. Le tout sur la mise à prix de cinq cents francs, ci. 500 »
- 19^e Lot. Soixante-seize ares soixante centiares de terre, à la Madeleine, commune de Vaudelnay-Rillé, joignant : au nord et au levant M^{me} de Grandmaison. Mise à prix du quart : cent soixante-quinze francs, ci. 175 »
- 20^e Lot. Et treize ares vingt centiares de vigne, sur le chemin des Minières à Brossay, joignant : au midi Chollet. Mise à prix : cent francs, ci. 100 »
- Total des mises à prix : trois mille huit cent trente-quatre francs, ci. 3.834 »
- Le cahier des charges est déposé en l'étude de M^e HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay. Dressé à Saumur, par l'avoué poursuivant soussigné, le quatorze février 1873. Signé : CHEDEAU.
- Enregistré à Saumur, le dix-sept février 1873, f^o c^o. Reçu un franc quatre-vingts centimes. (82) Signé : ROBERT.

A VENDRE OU A LOUER
Pour le 24 juin 1873,
MAISON, COUR, REMISE ET ECURIE,
Situées à Saumur, rue du Puits-Tribouillet, n° 4.
S'adresser à M. MAUBERT, à Tours, impasse Heurteloup, n° 5. (571)

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE PETITE PROPRIÉTÉ
Située au Pont-Fouchard, commune de Bagneux, Ayant son entrée principale par la rue des Pauvres.

Comprenant maison avec pressoir et cinquante-cinq ares de vigne et jardin. Cette propriété dépend de la succession de M. et M^{me} Letenille. S'adresser à M^e LAUMONIER, notaire. (57)

Etude de M^e GUERET, notaire à Brain-sur-Allouettes.

A VENDRE A L'AMIABLE,

LA PROPRIÉTÉ DU VAU-GILBERT
Située commune de La Breille, Comprenant une maison de maître, bâtiments d'habitation et d'exploitation, écuries, servitudes, terres labourables, prés, pâtures, bois-taillis, belles sapinières et landes; le tout en un seul tenant, contenant 51 hectares, proche l'étang de Bellay, avec avenue sur la route de La Breille à Vernouil. Très-belle propriété de chasse. Grandes facilités pour le paiement. Pour tous renseignements et pour traiter, s'adresser à M^e GUERET, notaire à Brain. (46)

A VENDRE D'OCCASION,
DEUX BONS CASIERS, de grandeurs différentes, pouvant convenir à un coiffeur ou à un marchand grainetier. S'adresser au bureau du journal.
M^e MÉHOUS, notaire à Saumur, demande un petit clerc.

AUX ASTHMATIQUES

Guérison certaine par M. AUBRÉE, médecin-pharmacien, à la Ferté-Vidame (Eure-et-Loir). — Brochure explicative : 40 centimes.
Hydropisie, Rétentions d'Urine, Gravelle,
Douleurs néphrétiques, prompt guérison par le traitement spécial de M. AUBRÉE. — Prix : 15 francs. (51)

Saumur, imprimerie de P. GODET.